

L'UNION NATIONALE

JOURNAL FRANÇAIS QUOTIDIEN.

LANTOT, BOUILLIER et THOMPSON, - Editeurs-Propriétaires.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Edition Quotidienne. Par an, (payable d'avance par semestre) \$3 00

PRIX DES ANNONCES.

EDITION QUOTIDIENNE. Première insertion... 2 cts par ligne. Chaque insertion subséquente 2 cts

Les frais de poste sont à la charge de l'abonné. Pour les États-Unis, frais de poste jusqu'à la frontière comprise, les abonnés auront à payer:

Tous les arrangements très-faciles et à bon marché pourront être faits pour la publication des annonces dans les deux éditions de la campagne.

LIVRES NOUVEAUX

LA CAMPAGNE D'ITALIE de 1859. - Par Bazanourt; 2 vols. in-8, broché... \$3.50

ALMANACH COMMERCIAL DE MONTREAL

Bonneterie, Lingerie, etc. J. T. HENDERSON... 76, rue Notre-Dame.

MINE! MINE

AVIS AUX SPÉCULATEURS. Le Soussigné offre en vente CENT PARTS dans les MINES D'OR, D'ARGENT et de CUIVRE

Feuilleton

L'UNION NATIONALE

DU 6 AVRIL 1865

LE

COUREUR DES BOIS.

CHAPITRE XXXI.

LE FATALISTE.

"Il était cependant bien vivant quand je l'ai pris, s'écria l'aventurier, mais ces chiens d'Indiens sont ainsi faits, que celui-là se sera laissé mourir pour ne pas parler."

GABRIEL FERRY.

(A continuer.)



L'UNION NATIONALE.

Montreal:

JEUDI, 6 AVRIL 1865.

Première Edition

La mauvaise foi du gouvernement canadien.

Et d'abord, si nous attaquons, non pas l'autorité, qu'à tort l'on met toujours en cause, mais les agents de l'autorité, c'est-à-dire les ministres, c'est afin d'améliorer leur moral et de protéger la société contre leurs mauvais tendances et leurs actes préjudiciables à l'honneur et au bien-être du pays.

Ceci posé, nous voulons résumer en peu de mots et dans un ordre clair et précis, nos griefs contre le gouvernement, dans la célèbre affaire de Young et de ses compagnons.

En premier lieu, nous prétendons que lors même que le gouvernement canadien aurait eu la ferme certitude que les raiders ne subiraient pas de nouveaux procès en extradition dans le Haut-Canada, il ne devait pas consentir à les envoyer dans le Haut-Canada pour répondre à une accusation d'infraction aux lois de neutralité.

Voici nos raisons: 1o. Cela prouve que le gouvernement canadien obéit à la pression du gouvernement américain, humilie la nation et nous avilit aux yeux du monde.

2o. On déçoit de cette manière la confiance et le respect soit dans les tribunaux du Bas-Canada, soit dans le gouvernement du pays: dans les tribunaux, aux yeux de ceux qui croient que le gouvernement a raison de se défier des tribunaux; dans le gouvernement, aux yeux de ceux qui croient que le gouvernement exerce sur les juges la pression immorale qu'il subit lui-même de la part du gouvernement américain.

3o. Parce que le mandat d'amener ou le warrant en vertu duquel les prisonniers ont été arrêtés pour violation de neutralité, fut émané à Montréal, et que rien n'empêchait que l'instruction du procès se fit à Montréal.

4o. Parce que le gouvernement ayant voulu précéder que les raiders étaient des voleurs et des meurtriers, il se contredit d'une façon ridicule et propre à détruire son autorité morale, en venant aujourd'hui porter contre eux un accusation qui comporte leur reconnaissance tacite comme belligérants, comme soldats d'un gouvernement étranger.

5o. Enfin parce que le gouvernement sait qu'il vaut autant croire que justice serait impartialement rendue à Washington à Young et à ses compagnons, que d'avoir confiance en l'indépendance politique des juges de Toronto ou du Haut-Canada en général.

6o. Parce que le gouvernement n'avait rien devant lui qui justifiait l'arrestation des prisonniers pour crime de violation des lois de neutralité. C'est un fait notoire qu'au moins trois des raiders n'ont jamais mis le pied à Ste. Catherine.

7o. Enfin, parce que la conduite de notre gouvernement est lâche et qu'elle contraste hautement avec la conduite héroïque de cinq braves jeunes gens.

Voilà nos raisons sur ce point, nous les soumettons au public, confiant dans son verdict. En second lieu, nous ne pouvons trop flétrir la conduite ou la mauvaise foi incroyable du gouvernement canadien, mauvais foi que personne ne peut contester.

Assûtôt que le complot a été révélé, le gouvernement canadien a fait annoncer officiellement dans ses journaux qu'il n'avait consenti à faire un procès aux raiders pour violation de neutralité, que parce que le gouvernement américain s'était engagé, disait notre gouvernement, à ne pas procéder en extradition et à ne pas renouveler ces procédés dans le Haut-Canada. Telles sont les assurances qui nous ont été données dans la Minerve et dans la Gazette, ce dernier journal disant qu'il avait reçu d'une source officielle les dépêches contenant ces déclarations.

Eh bien, ces déclarations reposent évidemment sur deux bases mensongères, et elles ont été énoncées au moment que la vérité a été connue.

Suivez bien. Non-seulement le gouvernement Brown-Carter n'avait pas reçu de telle assurance, mais il n'en avait pas même demandé! En effet, dès avant le jugement du juge Smith le gouvernement avait fait émaner son warrant pour faire aux raiders un procès pour violation de neutralité, qu'il avait obtenu sans avoir obtenu du gouvernement américain une telle promesse: il ne la lui avait pas même demandée!

A VENDRE

2,500 LOTS DE TERRE

AUX TERMES LES PLUS FACILES Et à des prix défiant toute Compétition

CEUX qui désirent acheter des lots à bâtir a très grand intérêt, sont respectueusement informés que le soussigné offre en vente les lots suivants:

- 1o.-400 LOTS DE TERRE adjoignant immédiatement le terminus des chars de la cité, à Hochelaga, faisant front sur les rues Ste. Marie, St. Catherine, Ontario, Sherbrooke, Gerard, Forsyth et autres belles rues. Prix: \$3 à \$20 (3d à 12) du pied.

100 magnifiques lots sur les rues Sherbrooke St. Laurent, St. Dominique et Cadieux, près du Couvent du Bon Pasteur et au Village St. Jean Baptiste.

Sur le plus grand nombre de tous ces lots, l'acheteur trouvera tout le matériel nécessaire à la construction de ses bâtisses, et le soussigné leur fournira la pierre de maçonnerie pour fondation de leurs bâtisses, sans charge extra.

QUELQUES MAISONS A LOUER ET A VENDRE EN DEDANS ET EN DEHORS DE LA CITE.

Pour conditions et voir les plans s'adresser au tre 7 heures A. M. et 9 heures P. M. à H. LIONAIS.

Bureau 21 Rue St. Gabriel ou Résidence: 29 Rue Cadieux. 18 nov aa-65

Une Découverte Merveilleuse! GARANTIE REMETTRE LES CHEVEUX GRIS A LEUR ETAT NATUREL

Le Régénérateur Physiologique du Dr. Tebbe pour les Cheveux est un composé fait dans la stricte conformité des lois de la Physiologie et de la Chimie Végétale moderne. Ce n'est pas une teinture et il ne laisse aucune trace. Dans tous les cas, il restaure les cheveux gris à leur couleur primitive. Il produit une croissance luxuriante de nouveaux cheveux sur une tête chauve, quand la racine n'en est pas complètement désorganisée.

Place d'Armes, voisin du Cosmopolitain, et 230, Rue St. Joseph. En gros et en détail - Escompte libéral au commerce. 23 jan. cm-118

AVIS Ayant appris qu'un avertissement publié par moi dans les journaux, annonçant que M. P. G. de Fontenay n'était plus mon agent, avait été mal interprété par quelques personnes, je suis honoré d'annoncer aujourd'hui que je me suis assuré son concours et qu'il s'occupe comme par le passé de toutes mes affaires, tant à Montréal que dans les autres parties de la province.

A. C. AMARY. 8 nov ino-52

ETUDE SUR L'ACTE DE LA FAILLITE, 1864

DÉSIRÉ GIROUARD

Jolie brochure de cent et quelques pages grand in-octavo, contenant un commentaire du statut, le texte même de la loi, les Règles de Pratique et l'avis sur les Procédures de Faillite, ainsi qu'une table alphabétique de l'ouvrage.

3o.-Adjoignant ces derniers lots, un magnifique coteau d'une vingtaine d'arpents, où le sable et la glaise offrent de grands avantages pour faire de la brique - à vendre par quelques arpents à la fois.

4o.-300 lots situés sur la magnifique Avenue Colborne (la plus large rue de la Cité: 90 pieds), en dehors des limites de la Ville, dans la partie Nord-Est. On a l'avantage de pouvoir y bâtir en bois, de ne pas avoir de barrière à payer pour s'y rendre, et d'éviter les taxes onéreuses de la ville. Prix: 50 (3d) du pied.

5o.-200 lots sur le même rue, en dehors de la ville, entre la rue St. Catherine et les enclaves de la ville; Prix: 8 à 100 (5 à 6d) du pied.

6o.-40 lots sur la rue Parthenais près de la rue St. Catherine, Prix: 10 à 150cts. (5 à 9d) du pied.

7o.-200 lots sur le coteau, au haut de la rue Parthenais, en dehors des limites. Prix: 50cts. (3d) du pied.

8o.-40 acres de magnifique terre à culture adjoignant immédiatement ces derniers lots, et à vendre par deux ou cinq arpents à la fois, pour jardiner. Prix: \$30 à \$100, l'arpent.

9o.-40 lots sur la rue St. Marie et le Fleuve, entre la traversée de Longueuil et la barrière d'Hochelaga. Prix: 25 à 40cts (1s. 3d à 2s) du pied.

100 magnifiques lots sur les rues Sherbrooke St. Laurent, St. Dominique et Cadieux, près du Couvent du Bon Pasteur et au Village St. Jean Baptiste.

Sur le plus grand nombre de tous ces lots, l'acheteur trouvera tout le matériel nécessaire à la construction de ses bâtisses, et le soussigné leur fournira la pierre de maçonnerie pour fondation de leurs bâtisses, sans charge extra.

QUELQUES MAISONS A LOUER ET A VENDRE EN DEDANS ET EN DEHORS DE LA CITE.

Pour conditions et voir les plans s'adresser au tre 7 heures A. M. et 9 heures P. M. à H. LIONAIS.

Bureau 21 Rue St. Gabriel ou Résidence: 29 Rue Cadieux. 18 nov aa-65

Une Découverte Merveilleuse! GARANTIE REMETTRE LES CHEVEUX GRIS A LEUR ETAT NATUREL

Le Régénérateur Physiologique du Dr. Tebbe pour les Cheveux est un composé fait dans la stricte conformité des lois de la Physiologie et de la Chimie Végétale moderne. Ce n'est pas une teinture et il ne laisse aucune trace. Dans tous les cas, il restaure les cheveux gris à leur couleur primitive. Il produit une croissance luxuriante de nouveaux cheveux sur une tête chauve, quand la racine n'en est pas complètement désorganisée.

Place d'Armes, voisin du Cosmopolitain, et 230, Rue St. Joseph. En gros et en détail - Escompte libéral au commerce. 23 jan. cm-118

AVIS Ayant appris qu'un avertissement publié par moi dans les journaux, annonçant que M. P. G. de Fontenay n'était plus mon agent, avait été mal interprété par quelques personnes, je suis honoré d'annoncer aujourd'hui que je me suis assuré son concours et qu'il s'occupe comme par le passé de toutes mes affaires, tant à Montréal que dans les autres parties de la province.

A. C. AMARY. 8 nov ino-52

ETUDE SUR L'ACTE DE LA FAILLITE, 1864

DÉSIRÉ GIROUARD

Jolie brochure de cent et quelques pages grand in-octavo, contenant un commentaire du statut, le texte même de la loi, les Règles de Pratique et l'avis sur les Procédures de Faillite, ainsi qu'une table alphabétique de l'ouvrage.

Au Bureau de L'UNION NATIONALE, chez DALTON et les principales Librairies de cette ville.



La Compagnie d'Assurance

ET DE PLACEMENT DES CITOYENS DE MONTREAL. Capital autorisé... \$2,000,000 Capital souscrit... 400,000

DIRECTEURS: MM. EDWIN ATWATER, Président, THOMAS WATSON, E. M. HOPKINS, ADOLPHE ROY, JOHN PRATT, JOHN G. MCKENZIE, ANDREW ALLAN.

Solliciteur, - HON. JOHN J. C. ABBOTT, C. R. Banguiers, - LA BANQUE DES MARCHANDS. Agent, - Wm. B. LAMBE.

BUREAU: MM. LAMBE ET TUGGEE. UNION BUILDINGS, 3. Rue St. François-Xavier.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE PLACEMENT DES CITOYENS est maintenant organisée et prête à prendre le risque des propriétés susceptibles d'être assurées en cette ville à portée de l'Aqueduc, au taux d'assurance le plus bas.

La Compagnie est prête à donner des Polices de garanties de fidélité des employés. Wm. B. LAMBE, Directeur.

WM. SALTER, LOU SBOURDEAU, Inspecteurs. 78 janvier. in-118.

A. C. AMARY FABRICANT DE PLUMES.

Vautour, Autruche et Fantaisie; Nettoyage et Teinture, Teintures préparées à l'usage des familles.

M. A. C. AMARY vient d'ajouter à sa maison un établissement de teinture et de dégraissage de velours, soieries, etc.

EAU DE COGNAC.

UN assortiment considérable et varié d'EAU DE COGNAC de JEAN MARIE FARINA, en bouteilles d'une pinte, chopine et demi-litre et en petites bouteilles, assés en longues bouteilles vertes de différentes formes et grandeurs.

TOILETTE de RIMMEL, PATON et CHARLES, en barres et pains. Savons de Miel, Glycerine, amandes, vieux Windor brun, Boules et autres savons, etc. Brosses à cheveux, dents et ongles, etc. Le magasin sera ouvert de 9 a.m. jusqu'à 10 a.m. les dimanches, pour les prescriptions seulement.

J. GOULDEN, Près du marché, Rue St. Laurent. 1er février. aa-125

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE

C. E. PARISEAU MEUBLIER No. 273, Rue Notre-Dame, No. 273 (Vis-à-vis l'Eglise des Récollets) MONTREAL

A toujours en magasin - chaises, sofas, fauteuils tables, bureaux, bois-de-lit, garde-robes, lavabos, etc., etc. 3 sept. aa-1

Dr. PERRAULT, No. 2, Rue Perrault, (AU BAS DU CHAMPE DE MARS).

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir de Paris, du Dr. Lamirou, son traitement sur les maladies acérées syphilitiques et en fera part à tous ceux qui désireront le consulter, gratis. On trouvera chez le Dr. Perrault le sirop de Cusnieur et Saponaire et Ratanhia et Protolure de fer, etc., etc., employés avec succès dans les maladies secondaires syphilitiques.

BANDE ANTI-RHUMATISMALE

Toujours en vente chez Lamplough et Campbell, Devins et Bolton, pharmaciens, rue Notre-Dame. Montréal, 7. déc. 1865.

On lit dans la Tribune de New-York: "Ce qui fait que les AMERS DES PLANTATIONS DE DRAKE sont d'un usage aussi universel et réalisent un débit aussi énorme, c'est que les ingrédients qui entrent dans leur composition sont toujours de la meilleure qualité et d'une nature hautement fortifiante, bien que le coût de ces mêmes matériaux se soit considérablement élevé."

La Tribune ne pouvait parler plus justement. Les Amers des Plantations ne sont pas seulement composés des plus purs ingrédients, mais le peuple sait exactement ce dont ils se composent. La recette est publiée sur chaque bouteille, et les bouteilles ne sont pas plus petites. Au moins vingt imitations et contrefaçons ont été mises en circulation; mais après avoir trompé une fois le public, elles disparaissent et restent dans l'oubli.

Ces Amers des Plantations sont maintenant en usage dans tous les hôpitaux du gouvernement, sont recommandés par les meilleurs médecins et sont garantis produire un effet bienfaisant immédiat. Il n'y a rien d'aussi concluant qu'un fait.

"... Je vous dois beaucoup, car je crois fermement que les Amers des Plantations m'ont sauvé la vie." REV. W. H. WAGGONER, Madrid, N. Y.

"... Tu voudrais bien m'envoyer deux autres bouteilles des Amers des Plantations. Mon épouse en a recueilli les plus salutaires effets." Tom aini, ASA CURRIE, Philadelphie, Pa.

"... J'ai grandement souffert de la dyspepsie et j'ai été obligé de renoncer à prêcher. Les Amers des Plantations m'ont guéri." REV. J. S. CATRON, Rochester, N. Y.

"... Envoyez-moi vingt-quatre douzaines de vos Amers des Plantations, dont la popularité parmi les patrons de notre maison augmente tous les jours." SYKES, CHADWICK et Cie, Propriété de l'hôtel Willard, Washington, D. C.

"... J'ai donné des Amers des Plantations à des centaines de nos soldats blessés, qui s'en sont merveilleusement bien trouvés." G. W. D. ANDREWS, Surintendant de l'Asile des Soldats, Cincinnati, O.

"... Les Amers des Plantations m'ont guéri d'une maladie du foie qui m'avait forcé de renoncer à mes affaires." H. B. KINGSLEY, Cleveland, O.

"... Les Amers des Plantations m'ont guéri d'un dérangement des reins et des voies urinaires qui me faisait souffrir depuis des années. Ils agissent comme un charme." C. C. MOORE, 254, Broadway.

NEW BEDFORD, Mass., 24 nov. 1863. CHER MONSIEUR: - Depuis quelques années je souffrais d'affreuses crampes dans les membres, de froid aux pieds et aux mains, et mon système était dans le plus grand désordre. Tous les efforts de la médecine avaient été vains. Quelques amis de New-York m'engagèrent à faire usage de vos Amers des Plantations, dont ils m'étaient trouvés bien eux-mêmes. Je commençai à en prendre un petit verre à jeun après mon dîner. Me sentant revenir graduellement, je continuai, et au bout de quelques jours, imaginez ma surprise, les crampes m'étaient allées complètement ainsi que ce froid qui me faisait souffrir; je pouvais dormir toute la nuit, chose qui ne m'était pas arrivée depuis des années. Aujourd'hui je suis aussi bien que le premier venu. Mon appétit et mes forces se sont grandement améliorées depuis que j'ai commencé à prendre des Amers des Plantations.

Respectueusement, JUDITH RUSSELL.

Si les dames connaissent ce que des milliers d'elles nous écrivent constamment, nous croyons candidement que la moitié de leurs faiblesses, de leur prostration et de leurs maladies disparaîtraient. James Marsh, éc., du No. 159, 146 rue Ouest, New-York, dit "qu'il a trois enfants, dont les deux premiers sont chétifs, son épouse ayant été incapable de les nourrir ou d'en prendre soin. Depuis deux ans elle prend des Amers des Plantations, et maintenant un autre enfant qu'elle a nourri et dont elle prend elle-même soin, et l'enfant et la mère sont tous deux forts, vigoureux et gais. Cet article est sans pareil pour les mères".

Nous pourrions donner ici de pareils témoignages en assez grand nombre pour remplir un volume. Ils parlent par eux-mêmes. Les personnes ayant d'habitudes sédentaires et souffrant de faiblesse, de lassitude, de palpitation de cœur, manque d'appétit, de malaise après les repas, d'affection du foie, de constipation, des diabètes, etc., trouveront dans les amers un remède efficace et prompt.

Toutes les bouteilles pour l'exportation et vendues en dehors des États-Unis ont un capuchon en métal et une bande verte autour du goulot. Défattez-vous des bouteilles, qui ont été vidées puis remplies de nouveau. Toute personne prétendant vendre les Amers des Plantations en gros ou au gallon est un imposteur. Nous ne les vendons qu'en bouteilles.

Vendu par les principales maisons sur toute la surface du globe. P. H. DRAKE et Cie., New-York.

JOHN F. HENRY et Cie Agents en gros pour les Canadas 28 oct. aa-48

NORBERT CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR.

No. 100, RUE NOTRE-DAME, No. 100 2e porte ouest de la Place Jacques-Cartier, MONTREAL.

N. CODERRE aura toujours en magasin un assortiment complet de Draps, Tweeds, Casimires, etc. Les Messieurs qui fontant leurs habits seront servis dans les derniers goûts, à la dernière mode et à des PRIX MODÉRÉS. 27 avril. aa-176

La déclaration de M. Devlin ne laisse aucun doute sur ce point. Voici cette déclaration :

« Quand j'ai écrit au gouvernement canadien pour lui dire que le gouvernement américain discontinuait les poursuites devant cette cour, et que j'ai demandé au gouvernement canadien de procéder contre les raiders, pour violation des lois de neutralité, le procureur général m'a répondu que cela était déjà fait. »

Preuve palpable, donc, que M. George Etienne Cartier, loin de n'avoir consenti à faire arrêter les prisonniers pour violation de neutralité qu'après avoir obtenu l'assurance en question du gouvernement de Washington, les a fait arrêter avant même d'avoir demandé cette assurance.

Maintenant, laissons de côté ce point où la mauvaise foi du gouvernement jette une lumière sinistre sur le débat, laissons de côté la question de savoir si le gouvernement canadien a requis le gouvernement américain de lui donner l'assurance en question, et demandons-nous tout simplement si cette assurance a été donnée, comme le gouvernement l'a dit par la voie de ses journaux attirés.

Il est bien fâcheux d'avoir à le dire, mais la mauvaise foi du gouvernement, à ce point de vue, est encore vraiment incroyable. Que déclare le gouvernement dans ses journaux ? Que le gouvernement américain ne fera pas un nouveau procès d'extradition, aux raiders, dans le Haut-Canada ; qu'il en a reçu la ferme assurance de M. Seward par l'entremise de M. Devlin, et que le public peut-être parfaitement tranquille sur ce point.

Voilà ce que le gouvernement publie dans les journaux—pour tranquilliser le public—en le trompant. En Cour son langage est-il le même ? Non : là on ne se paye pas de blague (quo'on nous passe le mot) ; il faut des raisons. En Cour le gouvernement fait dire par ses avocats, MM. Carter et Johnson, que le gouvernement promet de ne pas contester de nouveaux procès en extradition, c'est-à-dire qu'il ne lancera pas une nuée d'avocats contre eux, si le gouvernement américain les fait arrêter de nouveau pour obtenir leur extradition, —ce qui ne nous surprendrait aucunement. Mais de là à la déclaration faite dans les journaux, il y a une distance énorme ; car les dépêches officielles assuraient que d'après les arrangements aucuns précédés ne pourraient être pris dans le Haut-Canada pour obtenir l'extradition.

Dans l'intérêt de la justice le juge et la défense ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour engager la parole ministérielle. C'était le devoir de la défense de tirer le meilleur parti possible des déclarations des avocats du gouvernement, mais grand Dieu ! nous ne pouvons exprimer la même confiance qu'ils ont manifestée. Quand bien même le gouvernement aurait promis de la manière la plus solennelle de s'opposer par toutes les voies possibles à l'extradition des prisonniers, nous ne serions pas rassurés sur le sort de Young et de ses compagnons.

Un gouvernement qui fait voter \$50,000 en promettant solennellement de ne les payer que si les raiders sont livrés, et qui les paie le jour même où les tribunaux décident que les raiders ne doivent pas, ne peuvent pas et ne seront pas livrés, pourrait bien faire faire le procès des raiders, après s'être engagé solennellement à s'y opposer. A plus forte raison, lorsque le gouvernement dit tout simplement qu'il n'interviendra pas, ne devons-nous pas croire qu'il s'opposera au procès des raiders surtout quand on connaît la fureur qui anime M. Cartier contre ces pauvres raiders.

Une dernière remarque. Croit-on que si les Etats-Unis prennent de nouveaux procès en extradition devant un juge du Haut-Canada, ils n'obtiendront pas un jugement favorable à l'extradition ? Personne ne saurait en douter. Croit-on, en second lieu, que lorsque le gouvernement américain aura obtenu un pareil jugement ordonnant l'extradition des prisonniers, le gouverneur refusera de signer le warrant d'extradition ? Ce serait folie que de le croire. Il sera alors moins en état qu'aujourd'hui de résister à la pression du gouvernement américain qui, fort de la décision d'un tribunal, réclamera d'une manière irrésistible l'exécution d'un traité solennel. Comment le gouvernement pourra-t-il alors refuser l'extradition, sans se mettre au-dessus des traités, au-dessus de la loi ?

Notre conviction profonde est que si la paix n'est pas faite bientôt, les raiders seront livrés. Hormis que les ministres du Haut-Canada, qui ne méprisent pas l'opinion publique autant que M. Cartier la méprise, n'implorent à genoux de M. Lincoln leur grâce et celle des raiders.

MÉDÉRIC LANÇOT.

Sommes-nous une dépendance des Etats-Unis ou un fleuron de la Couronne Anglaise ?

Nous croyons qu'il est temps de poser catégoriquement cette question : Sommes-nous une dépendance des Etats-Unis ou un fleuron de la couronne anglaise ? Sommes-nous quelque chose ou sommes-nous rien ?

Or, même si nous n'étions qu'une dépendance des Etats-Unis, nous ne serions pas justifiables de nous laisser tyranniser et mettre le pied sur la gorge, sans protester, sans demander justice.

A plus forte raison, si, comme on le dit, nous sommes partie d'un empire sur lequel le soleil ne se couche pas, ne devons-nous point souffrir qu'un pouvoir étranger nous assujettisse à tous les caprices d'une âpre volonté.

Si nous sommes quelque chose dans le monde, nous devons tenir à ce qui nous constitue une société distincte de nos voisins.

Si nous ne sommes rien, alors pourquoi conserver un vain simulacre de puissance distincte. Est-ce pour donner à nos voisins le plaisir de jouer avec nous comme avec une machine, pour nous servir d'un mot canadien et juste ? Est-ce pour être la risée du monde entier ? Est-ce pour que chaque matin les papiers publics publient notre déshonneur ? Nous imposons-nous tout l'attirail d'un gouvernement pour que ceux qui sont payés pour l'administrer passent leur temps à faire les affaires de nos voisins ? à leur servir de valets ? d'espions ? d'instruments à l'accomplissement de leurs vengeances cruelles ?

A voir ce qui se passe ici depuis quelques mois, nous nous courions la Pologne des Etats-Unis. Combien de ceux qui voient aujourd'hui avec indifférence ce qui se passe sous leurs yeux, dédaigneraient-ils d'indignation s'ils lisaient dans l'histoire que la même chose s'est passée en ce pays en d'autres temps ? Combien qui n'osent désapprouver les avis que l'on nous fait subir, jetteraient les hauts cris si la France infligeait à la Belgique, les hontes dont on nous abreuve ?

Des hommes sont arrêtés et amenés devant un de nos juges. Sa juridiction est écartée par les accusés, l'honorable juge se désiste, et le fonctionnaire le plus honnête qu'on ait jamais eu, livre les fonds qu'il a en main, comme c'est l'habitude. Qu'arrive-t-il ? L'étranger dit à notre gouvernement : « Ce juge est un canaille, il faut le destituer, ou au moins le suspendre ! »

Et notre gouvernement le suspend, et n'osant lui ôter sa place il lui ôte son caractère ; il institue une enquête où il cherche à établir ce que ce juge est un *gambler*, une *exmille*, un ivrogne, une chair à pouir au pénitencier ? Est-ce vrai, oui ou non ? Vous qui trouvez mal qu'on le dise, écoutez donc de votre mépris ceux qui le font !

Le gouvernement étranger dit encore : Voici ce Lamothe ! il s'est laissé acheter, c'est un être vil, vous ne devriez pas souffrir qu'il garde un instant de plus sa place, il a conspiré avec les voleurs et les meurtriers pour nous voler notre argent et faire évader les criminels. Chassez-le—sinon !

Et notre gouvernement intrigué, se démène, fait tant de ses pieds et de ses mains, qu'enfin le meilleur chef de police est enlevé à la ville qui lui devait l'ordre et la paix depuis plusieurs années ; et lui, sa femme et ses enfants sont dans la peine et souffrent dans leurs biens de cette errante injustice !

Est-ce vrai, oui ou non ? Vous qui trouvez mal qu'on le dise, qu'avez-vous fait pour l'empêcher ?

Quel était en réalité le crime de M. Coursol ? d'avoir jugé suivant sa conscience et de n'avoir pas voulu céder sous la pression du gouvernement !

Quel était en réalité le crime de M. Lamothe ? d'avoir agi suivant la loi et la pratique des cours, et d'avoir consulté des avocats et un juge pour savoir s'il devait mépriser le jugement qui venait d'être rendu par le tribunal devant lequel il portait tous les jours les plaintes de la société contre les gens qui enfreignent la loi.

Pourquoi donc persécuter, flétrir, ruiner ces hommes, ces fonctionnaires publics, ce juge que le monde respecte, honore et estime ? Pourquoi ? parce que le caprice de l'étranger le veut ainsi !

Croyez-vous que le gouvernement aurait destitué ou suspendu M. le juge Coursol ; croyez-vous qu'il le tiendrait comme un criminel sur la sellette d'une enquête impossible, incroyable, et qui est l'histoire même ? Croyez-vous que le gouvernement aurait fait promener un conseiller débonnaire, en aurait attiré un Nord dans ses filets, si le gouvernement du Haut-Canada avait exigé tout ce honteux mariage ? Non ! Avouons le donc à notre honte, nous sommes tout simplement le *patria* de M. Lincoln et M. Cartier est tout simplement chargé par ses collègues de veiller à ce qu'au moindre signal et avec l'assistance de M. Schiller, les desirs les plus extravagants de M. Lincoln soient comblés !

Quand un gouvernement a commencé à descendre la pente de la déchéance et du déshonneur, on ne sait où il s'arrêtera.

Après avoir fait arrêter les raiders de nouveau, le gouvernement choisit lui-même le juge devant lequel la cause sera portée cette fois. Son honneur le juge Smith semblait alors donner à M. Cartier toutes les garanties de capacité, d'honorabilité, etc. Le gouvernement était sûr de son coup. Les ministres voyaient enfin luire le jour où ces infâmes raiders allaient être livrés à leurs bourreaux... Le juge Coursol avait décidé qu'il n'avait pas juridiction, le juge Smith décida qu'il avait lui-même juridiction. Alors la joie de M. Cartier et de ses collègues fut à son comble : le juge Smith était leur grand homme, ses lumières vastes et profondes avaient illuminé la question ; enfin rien ne pouvait égaler le juge Smith, dans l'opinion des ministres satisfaits.

Mais que veut dire ce changement subit ? Hier les ministres portaient le juge Smith aux nues, aujourd'hui ils l'abaissent jusqu'au niveau de leur mépris ! Hier les ministres étaient tout éloges pour le juge Smith, aujourd'hui ils ne peuvent trop lui cracher d'injures par la voie surtout de leur organe en chef, le *Globe* de Toronto ! Que signifie donc ce revirement extraordinaire ?

Ah ! c'est que le juge Smith a rendu jugement selon sa conscience ! c'est qu'il n'a pas voulu céder à la pression de notre gouvernement et des agents du Nord ! c'est qu'enfin il a vu dans cinq hommes du Sud, des soldats et non des voleurs et des meurtriers ! c'est qu'il n'a pas voulu livrer l'innocence au bourreau !

Furieux, M. Lincoln dit à M. Cartier et à ses collègues, il faut que vous me donniez d'autres juges ! vos juges du Bas-Canada sont des sots, des fous ou de la canaille ! melez-moi ces gueux de raiders devant les juges du Haut-Canada ! voilà des juges au moins qui savent faire les choses ! ils m'ont livré Beall ; je l'ai pendu ! ils m'ont livré Burley ; je vais le pendre ! il faut qu'ils me livrent Young et ses compagnons, afin que je les pendre aussi !

Et voilà M. Cartier à l'œuvre ; il remue ciel et terre, aujourd'hui il est à Montréal ; demain il est à Québec, il monopolise le télégraphe avec ses dépêches à Washington, et le Grand Tronc met ses trains à sa disposition à la disposition d'agents, qu'il expédie à Ste. Catherine, à Toronto, pour trouver des témoins, des prétextes, des affidavits et des warrants.

Croit-on que nous chargeons le tableau ? Qu'on lise alors les explications officielles publiées dans la *Gazette* d'hier. Qu'y trouve-t-on :

« Après la décision du juge Smith la semaine dernière, un délai fut obtenu et on entra en communication avec le gouvernement américain. Sa réponse fut, que quoi qu'il ne pouvait reconnaître la justice et la convenance de cette décision, il la considérait comme procédant de l'autorité, et donna instruction à son conseiller loi de ne pas procéder dans les demandes d'extraditions, mais de les retirer, si le gouvernement canadien était prêt à poursuivre les inculpés pour infraction aux lois de neutralité. »

Nous avons dans ce paragraphe, la reconnaissance que le gouvernement américain a la haute main sur toute l'affaire et que rien n'est fait sans communiquer avec lui ; 2o, que tout en méprisant le jugement du juge Smith on s'y soumettra, mais à une condition ! à condition que le gouvernement canadien persécute Young et ses compagnons, les garde encore pendant des mois en prison, et les fasse interner ou pénitencier par un juge nordiste du Haut-Canada ! Et si le gouvernement canadien ne veut pas subir cette condition déshonorante, alors le gouvernement de Lincoln persistera à demander les raiders ! Elle est la volonté de M. Lincoln, et les organes officiels, qui croyaient avoir encore quelque chose

de pis à avaler, annoncent avec orgueil que notre gouvernement s'est soumis à cette brutale condition !

Nous pourrions accumuler d'autres preuves, depuis six mois, nous subissons les volontés d'un gouvernement étranger. Par exemple, le gouvernement Lincoln dit à nos ministres : « Il me faut les \$50,000 que vous avez votés pour les banques de St. Albans. Vous m'avez promis de me les donner quand je voudrais. Je m'occupe fort peu de vos engagements vis-à-vis votre parlement. Il me faut les \$50,000 ! »

Et notre gouvernement a payé de suite les \$50,000, au mépris de la Chambre et du peuple ! au mépris d'une parole solennellement donnée ! au mépris de la constitution du pays !

Ah ! personne plus que nous ne désire rester en paix avec les Etats-Unis ; mais prend-on bien les moyens de conserver cette paix ? Vous qui craignez que les Américains n'évassent votre ville, si nous ne livrons les raiders, craignez donc plutôt qu'ils n'envahissent si vous les leur livrez ! Ils se croiraient tout permis alors. Laissez-les partir, vous finirez par résister, et, comme ils auront agi à vous mépriser, ils vous reculeront du pied et commettront tous les dégâts que vous redoutez tant. Profitez des leçons de l'histoire : elles vous enseignent que les peuples qui s'abaissent sont écrasés.

Or, depuis six mois notre gouvernement met le pays aux pieds de l'étranger.

Et vous croyez que l'étranger se gênera de prendre une proie si facile ?

Les événements vont vous démentir, si le gouvernement canadien continue de suivre la voie pernicieuse et déshonorante où il chemine depuis si longtemps et, par sa faiblesse, invite encore l'invasion de l'étranger.

MÉDÉRIC LANÇOT.

TELEGRAPHIE GENERALE

New-York, 5.—Un correspondant du Herald lui mande de Newbern que lors du retour de Sherman dans cette ville, celui-ci avait déclaré que la paix ne serait jamais effectuée par la diplomatie mais par les armes seules. Il ajouta cependant qu'il avait confiance que dans quatre mois il pourrait licencier son armée.

L'ennemi font les Raleigh et Weldon, mais il ne sait pas laquelle de ces places Sherman se propose d'attaquer.

Un autre correspondant du Herald lui mande de Petersburg qu'avant d'évacuer la ville, les rebelles ont détruit le chemin de fer intérieur et des quantités considérables de tabac. D'immenses entrepôts situés au centre de la ville et remplis de toutes espèces de fournitures pour l'armée n'ont pu être incendiés, il faut le croire, car l'incendie de ces entrepôts entraînait la destruction totale de Petersburg. Le feu de nos obusiers a fait peu de dégât dans la ville, et les habitants ont continué d'habiter les quartiers les plus exposés pendant le siège. Vers 6 heures du matin, le jour de notre entrée dans la ville conquise, les marchands ont commencé à ouvrir leurs boutiques comme si rien d'extraordinaire n'était arrivé, elles sont généralement bien achalandées.

Le général Lee est resté à Petersburg jusqu'à dimanche soir, et il a déclaré qu'il ne pourrait tenir plus longtemps en Virginie. Il paraissait très abattu. Les funérailles du général eurent lieu immédiatement avant l'évacuation de la ville et le jour même de sa mort. Lee et plusieurs autres officiers supérieurs y assistaient.

New-York, 5.—Par le Columbia nous avons des nouvelles de la Havane en date du 1er. Les derniers avis de Vera Cruz confirment la déroute du commandant de cette ville. Il paraît que cet homme sanguinaire au retour d'une expédition dans les environs de Alcarao, où il avait pillé et brûlé les habitations, fut attaqué par 400 libéraux, qui le tuèrent ainsi que 150 de ses partisans. Il avait avec lui 350 autrichiens, égyptiens et martiniquais. La fin de cet homme abominable, qui a commis tant de crimes au Mexique, sera apprise avec joie.

Il paraît que les autrichiens au service de Maximilien sont dégoûtés de leur sort et qu'ils désertent continuellement. La fièvre fait aussi des ravages parmi eux.

Les fédéraux ont respecté la propriété privée lors de leur entrée dans Petersburg. La reddition de la ville a été faite par le maire, et les autorités militaires ont promis protection aux habitants. Ceux-ci ont hésité à se montrer dans la matinée, mais après avoir vu que nos soldats ne paraissaient pas disposés à les molester, ils se sont risqués aux portes et aux fenêtres de leurs maisons et grand nombre d'entre eux ont exprimé leur satisfaction du départ des confédérés.

DÉPÊCHE DE MINUT.

ARRIVÉE DE LETNA.

New-York, 5.—Ce steamer, de Liverpool, le 22 et de Queenstown le 23, est arrivé.

Londres, 23.—Les nouvelles politiques ne sont pas très importantes.

Liverpool, 23.—Le Pennsylvania, l'Edimburgh et le New-York, venant de New-York, sont arrivés.

A. Jaclany et Fils, de Londres, Liverpool et New-York, ont arrêté paiement. Déficit, £100,000 sterling.

Les feuilles d'aujourd'hui rappellent à la chambre des communes l'importance du vote qu'elle va être appelée à donner ce soir sur les fortifications canadiennes.

Les nouvelles reçues aujourd'hui par le Moravian ont un excellent effet sur le 5.20 des Etats-Unis ; à la fermeture ils faisaient 53 3/4.

Le marquis de Huntington ne voulait pas répondre à leurs observations, et se contenta de les référer aux discours de membres du gouvernement, qui avaient déclaré que les chances d'une pareille guerre étaient tout à fait improbables.

Sir H. Willoughby et M. Foster tancèrent MM. Berkley et Peacock pour les remarques qu'ils avaient faites.

Sir F. Smith parla de la nécessité d'armer sur les lacs du Canada.

La question fut alors mise aux voix et perdue par une majorité de 72 voix.

Le béliet en fer Scorpion, l'un des fameux béliets de Laird, est parti de Liverpool pour Plymouth.

Le nouveau ministre anglais près de la cour de Chine est Sir Rutherford Alcock.

D'après un journal de Vienne, le président Lincoln a promis de reconnaître le nouvel empire du Mexique aussitôt après la guerre.

COMMERCE.

Liverpool, 23.—Denrées.—Marché tranquille mais ferme. Approvisionnements tranquilles et maintenus. Produits maintenus.

Liverpool, 22.—Affaires à Manchester très lourdes.

Farines tranquilles mais fermes. Blé ferme et en bonne demande à 1d et 2d p. c. de hausse pour rouge de l'ouest. Rouge octé à 8s et 8s 9/4. Mais ferme et 3d à 6d plus aisé par quart.

Londres, 23.—Consolidés fermés à 89 et 89 1/2 pour argent.

COMMERCE.

Montréal, 5 avril.

Ce matin le temps est sombre et pluvieux. Les eaux ont considérablement baissé, mais le fleuve est encore couvert de glaces jusqu'à plus de la moitié de sa largeur.

Il n'y a eu aucune recette de produits hier. Les farines ont été beaucoup plus fermes hier. Les extra supérieures ont été vendues à \$5 40, l'extra \$5.05 ; la supérieure No. 1 de blé canadien \$4.65, et \$4.75 pour un lot de choix. Les meilleures maques se vendent \$4.70 et \$4.72. Pas de changement pour la fleur en poche. Pas d'affaires dans les grains ou les approvisionnements.

Derniers avis de l'ouest par télégraphe : Milwaukee — Blé en magasin, \$1.03. Fleur \$5, Nominale. Lard mess \$22.50 à 23. Le bureau ne s'est pas assemblé régulièrement.

Chicago, 4.—Blé en magasin \$1.04. Mais en magasin 52c.

MARCHÉ DE NEW-YORK. 5 avril 1865.

Fleur — Recettes 10719 quarts ; marché plus ferme ; ventes 5000 quarts ; 7.85 à 8.00 pour supérieure des Etats-Unis ; 8.00 à 8.25 pour extra do ; 8.30 à 8.35 pour choise do ; 7.90 à 8.05 pour superfine du Ouest ; 8.50 à 8.70 pour com. à moyenne extra octé ; 8.50 à 8.55 pour com. à bonne marque d'exportation extra cercles ronds de l'Ohio. Fleur canadienne plus ferme ; ventes 300 qts ; 8.25 à 8.40 pour commune ; 8.60 à 9.10 pour bonne à choise extra. Farine de seigle lourde. Blé ; rec. aucune ; marché tranquille et plus ferme. Ventes de 7000 sacs autour Milwaukee à 1.55. Seigle lourd stagnant. Orge lourd et nominal. Mais.—rec. 948 sacs ; marché tranquille ; ventes 9,500 sacs. nouv. Jaune 1.40 à 1.42. Avoine lourde ; 82 à 84 cts. pour O. Lard ferme ; vent 400 qts ; 27.62 à 28.00 pour no. v. mess ; 24.05 à 25.00 pour mess de 65 et 64 ; 23.50 à 24.00 pour prime. Bœuf lourd. Effet meilleurs, et ferme ferme. Argent sur demande à 6 pour cent. Change sterling animé à 109 pour espèce. L'or ouvert à 148, et fermé à 150.

Etats-Unis, et blâma la négligence du gouvernement anglais qui ne faisait aucuns préparatifs.

M. Peacock parla dans le même sens.

Le marquis de Huntington ne voulait pas répondre à leurs observations, et se contenta de les référer aux discours de membres du gouvernement, qui avaient déclaré que les chances d'une pareille guerre étaient tout à fait improbables.

Sir H. Willoughby et M. Foster tancèrent MM. Berkley et Peacock pour les remarques qu'ils avaient faites.

Sir F. Smith parla de la nécessité d'armer sur les lacs du Canada.

La question fut alors mise aux voix et perdue par une majorité de 72 voix.

Le béliet en fer Scorpion, l'un des fameux béliets de Laird, est parti de Liverpool pour Plymouth.

Le nouveau ministre anglais près de la cour de Chine est Sir Rutherford Alcock.

D'après un journal de Vienne, le président Lincoln a promis de reconnaître le nouvel empire du Mexique aussitôt après la guerre.

COMMERCE.

Liverpool, 23.—Denrées.—Marché tranquille mais ferme. Approvisionnements tranquilles et maintenus. Produits maintenus.

Liverpool, 22.—Affaires à Manchester très lourdes.

Farines tranquilles mais fermes. Blé ferme et en bonne demande à 1d et 2d p. c. de hausse pour rouge de l'ouest. Rouge octé à 8s et 8s 9/4. Mais ferme et 3d à 6d plus aisé par quart.

Londres, 23.—Consolidés fermés à 89 et 89 1/2 pour argent.

COMMERCE.

Montréal, 5 avril.

Ce matin le temps est sombre et pluvieux. Les eaux ont considérablement baissé, mais le fleuve est encore couvert de glaces jusqu'à plus de la moitié de sa largeur.

Il n'y a eu aucune recette de produits hier. Les farines ont été beaucoup plus fermes hier. Les extra supérieures ont été vendues à \$5 40, l'extra \$5.05 ; la supérieure No. 1 de blé canadien \$4.65, et \$4.75 pour un lot de choix. Les meilleures maques se vendent \$4.70 et \$4.72. Pas de changement pour la fleur en poche. Pas d'affaires dans les grains ou les approvisionnements.

Derniers avis de l'ouest par télégraphe : Milwaukee — Blé en magasin, \$1.03. Fleur \$5, Nominale. Lard mess \$22.50 à 23. Le bureau ne s'est pas assemblé régulièrement.

Etats-Unis, et blâma la négligence du gouvernement anglais qui ne faisait aucuns préparatifs.

M. Peacock parla dans le même sens.

Le marquis de Huntington ne voulait pas répondre à leurs observations, et se contenta de les référer aux discours de membres du gouvernement, qui avaient déclaré que les chances d'une pareille guerre étaient tout à fait improbables.

Sir H. Willoughby et M. Foster tancèrent MM. Berkley et Peacock pour les remarques qu'ils avaient faites.

Sir F. Smith parla de la nécessité d'armer sur les lacs du Canada.

La question fut alors mise aux voix et perdue par une majorité de 72 voix.

Le béliet en fer Scorpion, l'un des fameux béliets de Laird, est parti de Liverpool pour Plymouth.

Le nouveau ministre anglais près de la cour de Chine est Sir Rutherford Alcock.

D'après un journal de Vienne, le président Lincoln a promis de reconnaître le nouvel empire du Mexique aussitôt après la guerre.

COMMERCE.

Liverpool, 23.—Denrées.—Marché tranquille mais ferme. Approvisionnements tranquilles et maintenus. Produits maintenus.

Liverpool, 22.—Affaires à Manchester très lourdes.

Farines tranquilles mais fermes. Blé ferme et en bonne demande à 1d et 2d p. c. de hausse pour rouge de l'ouest. Rouge octé à 8s et 8s 9/4. Mais ferme et 3d à 6d plus aisé par quart.

Londres, 23.—Consolidés fermés à 89 et 89 1/2 pour argent.

COMMERCE.

Montréal, 5 avril.

Ce matin le temps est sombre et pluvieux. Les eaux ont considérablement baissé, mais le fleuve est encore couvert de glaces jusqu'à plus de la moitié de sa largeur.

Il n'y a eu aucune recette de produits hier. Les farines ont été beaucoup plus fermes hier. Les extra supérieures ont été vendues à \$5 40, l'extra \$5.05 ; la supérieure No. 1 de blé canadien \$4.65, et \$4.75 pour un lot de choix. Les meilleures maques se vendent \$4.70 et \$4.72. Pas de changement pour la fleur en poche. Pas d'affaires dans les grains ou les approvisionnements.

Derniers avis de l'ouest par télégraphe : Milwaukee — Blé en magasin, \$1.03. Fleur \$5, Nominale. Lard mess \$22.50 à 23. Le bureau ne s'est pas assemblé régulièrement.

Correspondance. L'université irlandaise. A l'éditeur de l'Union Nationale, Palais Episcopal, Montréal, 4 avril. Cher Monsieur, C'est pour moi un sujet de doux orgueil que d'avoir à annoncer au public que le séminaire de Montréal a souscrit la somme de mille piastres pour venir en aide à la grande mission dans laquelle je me trouve engagée. J'ai l'intime conviction que la population catholique apprendra cela avec une satisfaction sans mélange, d'abord en vue du noble objet pour lequel ce don précieux a été fait, et ensuite parce qu'il a été fait dans l'un des anciens centres de la catholicité, le bercail et la gloire de l'église, autour duquel leurs vœux les plus fervents viennent se manifester et se traduire. Bien qu'il soit impossible d'exagérer les difficultés sans nombre qui entravent l'accomplissement de cette œuvre, difficultés qui très souvent éprouvent de la manière la plus désespérante ma pauvre nature, un encouragement de cette nature est bien propre à relever le moral et à faire marcher fermement vers le but que, grâce à l'intervention divine, nous atteindrons, bien que pour y arriver il faille renverser des obstacles multiples et sérieux. Je dois aussi rendre témoignage de la bienveillance et de la générosité de mes amis protestants. A part une souscription libérale, O. J. Brydges, écrivain, m'a courtoisement offert une passe sur la ligne du Grand Tronc pour tout le temps que durera ma mission au Canada. Je lui suis sincèrement et chaleureusement reconnaissant pour cet acte de gracieuse libéralité. Ainsi, vous pouvez voir que l'on me facilite d'une manière tout à fait rafraîchissante une tâche qui d'ordinaire est entourée de toutes sortes d'ennuis et de labeurs. Je ne saurais terminer sans témoigner ma reconnaissance aux nombreux amis canadiens qui ont contribué, à la vérité, leur quota à cette bonne œuvre, et qui l'ont fait animés des sentiments les plus chrétiens. Je ne me sens pas encore libre de citer de noms, ne désirant blesser aucune susceptibilité ; mais j'espère pouvoir le faire avant peu. Je suis très reconnaissant de ce que notre digne maire m'a promis une souscription libérale dont j'ai beaucoup de plaisir à accuser réception. En terminant, cher monsieur, je vous prie de recevoir l'expression de mes remerciements les plus sincères pour la manière dévouée avec laquelle vous avez secondé la cause et l'avez recommandée à vos nombreux lecteurs. J'ai l'honneur d'être, Cher monsieur, Avec gratitude, R. BEAUSANG.

des canadiens-français qui n'entendent pas la langue anglaise.

UN MARCHAND.

Le 3 avril au soir, ayant une affaire très pressée à transiger le lendemain à Acton, je me rendis au Bureau de la Compagnie, Place d'Armes, pour m'informer si les Chars, vu l'indication, partiraient de la station Bonaventure comme à l'ordinaire. Je m'adressai en français au commis qui se trouvait dans le bureau, mais je ne pus en tirer aucune réponse. J'étais à faire mes réflexions sur l'urbanité et les bonnes manières de cet employé du Grand-Tronc, lorsque tout à coup un monsieur anglais se présente au comptoir pour demander une information quelconque. Le nouveau venu avait à peine fait son apparition dans le bureau, que mon commis me planta là sans cérémonie et s'empressa autour de l'anglais en question. J'avoue franchement, M. le Rédacteur qu'un instant je me sentis une démanché au bout des doigts; mais ma placidité habituelle prit le dessus et, ne voulant pas m'en retourner sans avoir appris ce que j'étais venu savoir, je m'adressai en anglais au rustre en question, qui, surpris de m'entendre parler sa langue, — ils sont toujours surpris ces gens là qu'un canadien-français n'ait aucune difficulté à parler leur langue — se renfrogna quelque peu et me fit la réponse la moins polie possible. Je levai les épaules et sortis avec une bien pauvre idée du personnel du Grand Tronc, — car il n'y a pas à se le cacher, depuis que M. Brydges a chassé tous les employés canadiens-français sur la ligne, la politesse et l'urbanité ont décampé avec eux, et aujourd'hui messieurs les employés de la race supérieure s'évertuent à qui mieux mieux à prouver la supériorité de leur choquante arrogance et de leur sottise fatuïté.

UN MARCHAND.

INSTITUT-CANADIEN.—C'est ce soir que l'hon. L. A. Dessaulles fera sa sixième lecture sur la guerre américaine. Il y aura des sièges réservés pour les dames.

—Un ami nous a fait voir, hier, une œuvre qui démontre, une fois de plus, ce qu'il y a parmi nous de ressources pour les beaux arts. C'est une représentation en bois de la cène fait par un jeune canadien-français du nom d'Albert Ménard, fils de M. Ménard, fabricant de cerceaux, de cette ville. Cet artiste n'a que dix-huit ans et avait à peine pris un outil dans ses mains lorsque le Séminaire, sur la recommandation de M. Bourgeau, lui a confié cet ouvrage. Nous ne craignons pas de dire, sans entrer dans les détails, qu'il y a du génie dans ce petit chef d'œuvre, et nous espérons qu'on saura apprécier et encourager un talent qui ne peut manquer de se distinguer, s'il en a l'occasion et les moyens.

Ce groupe magnifique de la Cène, auquel M. Ménard a su donner tant de vie, est exposé ces jours-ci, dans les vitrines de M. Pell sur la grande rue St. Jacques, et les passants ne cessent de s'arrêter pour le contempler.

—Dans la nuit du 23 de mars le feu a dévissé six magasins et une maison dans le Bassin de Gaspé.

—Le capt. Ouimet a été requis de se tenir prêt, avec son excellente compagnie, de Ste. Thérèse, à se rendre sur les frontières pour remplacer une autre compagnie. Nous n'avons aucun doute que la compagnie du capt. Ouimet sera à la hauteur de son devoir.

—Le nouveau marché au poisson que l'on se propose de construire à quelques pieds de l'extrémité Est du marché Ste. Anne, aura nous dit-on, 130 pieds de long sur environ 30 de large. Il sera construit en brique. Les aménagements de ce nouveau marché seront les mêmes que celui du marché au poisson Bonsecours. Il renfermera aussi un département pour la vente des fruits et des légumes et un département pour le pesage.

—Un amas de combustibles a été trouvé sous le grand escalier de l'église de St. Roch à Québec. On soupçonne que ces matériaux inflammables avaient été placés en cet endroit par quelque malfaiteur qui se proposait d'y mettre le feu.

—Le Courrier de Buffalo, de samedi dernier, croit pouvoir espérer que le lac Érié va être ouvert à la navigation plus bonne heure qu'on ne s'y attendait. Un fort vent d'est a rejeté dans le lac la ceinture de glace qui enserme ses rives et il y a tout lieu d'espérer qu'elle s'y brisera et que les vents du sud la feront complètement disparaître. Cette immense ceinture de glace à moitié submergée rend aujourd'hui impossible l'entrée du lac.

—Un accident nous a empêché de publier aujourd'hui le rapport de la Banque d'Épargne, dont la condition toujours florissante, parle éloquemment en faveur des principes économiques de notre population. Nous publierons ce rapport demain.

LES PASTILLES-A-VERS VEGETALES DE DEVINS ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vu qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucune drogue narcotique ou délétère, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter, assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice, Montréal.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la vente de l'antimoine, etc., ainsi que sur la vente de coutellerie, d'articles électro-plaqués (pour les syndics) qui sera tenue par M. Easty, aujourd'hui et les jours suivants à 2 heures et 7 heures p. m., au magasin du Bloc David, grande Rue St. Jacques. Le fonds est considérable et bien assorti et sera vendu sans réserve.

—Il y a, à l'arrivé du Potomac, un enclot fait de pieux de vingt pieds de hauteur et terminés en pointes, dans lequel sont enfilés les déserteurs, attendant leur jugement. Aux derniers dates, il se trouvait soixante hommes dans ce parc d'attente. A la droite de l'entrée, extérieurement, se trouve un plus petit entourage qui sert de prison à ceux des déserteurs qui sont condamnés. Tout homme qui entre dans cette prison dernière n'en sort que pour être exécuté. Les murailles de bois de ce séjour sans espoir pourraient dire les agonies et les regrets des malheureux qu'elles entourent. Dès qu'un soldat est pris tentant de passer à l'ennemi, il est amené devant une cour martiale qui juge les cas sans délai, quand le temps et les circonstances le permettent. S'il n'a pu être jugé on l'enferme dans le grand enclot; s'il est jugé et condamné, on l'enferme dans le petit, d'où il ne sort plus que pour marcher à la mort.

—On se dispose, en Angleterre, à célébrer avec une grande solennité le cinquantième anniversaire de la paix avec la France comme

disent les Anglais dans leur langue le jubilé de la paix. C'est la une bonne nouvelle, et j'y applaudis de tout mon cœur. Mes vœux accompagnent l'œuvre du comité qui est en voie de se former dans ce but, et qui comprendra des hommes importants de toutes les classes de la société. D'après mes informations personnelles, de nombreuses invitations seront envoyées en France et elles y seront acceptées avec bonheur. Cette fête internationale aura lieu au mois de Juin, se substituant ainsi aux soupers attristants de Waterloo, afin de les effacer dans une étroite pacifique et cordiale des deux peuples... Qu'il en soit ainsi!

—La Pologne elle-même n'est pas aussi vaincue que la Presse voudrait le faire croire à ses lecteurs. Le comité national secret existe toujours à Varsovie et il vient de faire afficher une nouvelle proclamation dont nous nous bornons à citer ce passage saillant: "Ne sachant—dit le comité,—ni le jour, ni l'heure de notre délivrance, nous devons toujours nous tenir prêts. Varsovie, tout le pays te contemple d'un œil suppliant. Apprête-toi au combat, car il y a lieu quoique nous ne sachions pas l'heure."

LA JUSTICE HUMAINE.—Un nommé Pellizzoni avait subi son procès à Londres, pour avoir tué un nommé Harrington, dans une auberge, située au quartier italien. Trouvé coupable, il avait été condamné à être pendu. Un monsieur Negretti, opticien, s'intéressa au condamné, qui protestait de son innocence, et se mit à la recherche d'un nommé Gregorio Mogri, qu'il soupçonnait d'être le véritable auteur du meurtre et qu'il fit arrêter à Birmingham.

En apprenant Mogri, M. Negretti lui dit: Pourquoi, bandit, te serais-tu d'un couteau quand tu te bats. — Mogri répondit: J'étais à mon corps défendant, vous en auriez fait autant, docteur. — Sais-tu que ton cousin va être pendu, lui dit M. Negretti? — Non! lui répondit Mogri frappé d'étonnement, et il manifesta de suite le désir de sauver l'innocent en s'avouant coupable.

Traduit devant le tribunal anglais, Mogri, avoua qu'il avait poignardé Harrington à corps défendant, dans une bagarre où des Anglais, armés de bâtons et de cannes, assommaient des Italiens; le frère de Mogri, entr'écouré, baignait dans son sang, quand l'accusé entra dans l'auberge. Le jury anglais délibéra pendant une heure et rapporta un verdict de culpabilité contre Mogri, en le recommandant à la clémence de la cour à raison des circonstances ci-dessus relatées. L'accusé fut condamné à cinq ans de servitude pénale.

Cette singulière aventure judiciaire, cause beaucoup d'émoi en Angleterre, et la presse critique sévèrement l'action de la justice, qui n'a pas été exempte de partialité dans l'affaire de Pellizzoni et qui a condamné le coupable à cinq ans de réclusion, tandis qu'elle avait condamné l'innocent à être pendu.

TRIBUNAUX.

COUR DE RECORDER

5 avril, 1865.

Six filles furent arrêtées dans une maison déréglée, rue Laguchetière, pour avoir troublé la paix, et ont été condamnées à payer une amende de \$5 chacune.

Patrick D'wyer et Mathew Foley, ivre et pour avoir fait du désordre dans la rue du Collège, \$10 et 8 jours chaque.

Jérémiah Carroll, ivre et avoir troublé la paix, rue St. Jean, \$30 et 3 mois.

John Clifford, couché ivre dans la rue Perault, \$2 et 15 jours.

Les autres prisonniers furent condamnés pour ivrognerie.

MARIAGE.

Le 16 mars dernier, à St. Charles's Church Hill Road, par le Révd. W. J. Sheehan, Charles A. Dufresne, éc., négociant de Montréal, Canada, à Adélaïde, fille aînée de John Brennan, éc., de Bray, comté de Wicklow, Irlande. Pas de cartes de faire part.

DÉCÈS.

En cette ville, le 6 courant, Marie Marguerite Herminie, âgée de 6 ans 5 mois et 21 jours enfant de Charles Payette, libraire.

AVIS SPECIAUX.

OLEUM KALAMOS, OU LE Grand remède Anti-Rhumatismal.

Ce liniment qui n'a été placé devant le public que depuis peu, a affecté des guérisons merveilleuses, comme le prouvent une foule de certificats donnés par des médecins et autres personnes, qui sont publiés bientôt. Son mérite seul a induit les propriétaires à l'introduire dans le Commerce car ils sont certains, qu'un seul essai lui donnera une vogue universelle.

Vendu par H. R. GRAY, Rue St. Laurent et par tous les Pharmaciens de la ville et de la campagne. McLEAN et Cie. Propriétaires, Boston.

Messieurs McLean et Cie. Messieurs, J'ai souffert d'un rhumatisme et de maux de dents pendant sept mois et je crois avoir essayé pendant ce temps, tous les remèdes imaginables, sans obtenir aucun soulagement à ma douleur. Un ami m'apporta à peu près une douzaine de bouteilles de votre remède contre les rhumatismes, dont je fis usage. Il me fit tant de bien, que j'en achetai une bouteille chez le Pharmacien, et avant d'en avoir dépensé la moitié j'étais parfaitement bien et l'ai toujours été depuis. J'ajouterai seulement, que ceux qui souffrent du rhumatisme ou du mal de dent devraient essayer ce remède. MADAME J. BERUBE. Rue Marguerite.

Agents en gros: LAMPLOUGH et CAMPBELL, Montréal. 28 janv. om-172

Ceux de nos abonnés qui ne reçoivent pas L'UNION NATIONALE régulièrement, nous obligeront infiniment en nous le faire savoir.

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL } Cour de Circuit. POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 4834 } ED. GOFF, PENNY et AL., Demandeurs vs W.M. H. LONG, Défendeur. Il sera vendu par encaissement public, samedi le 16 avril, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de place d'affaires du défendeur, rue Craig, près de la rue St. Laurent, tous les biens, consistant en meubles de bureau. Com. M. DEMPSEY, HOS. 6 avril. 179

VENTE A L'ENCAN.

PAR CUVILLIER et Cie.

VENTE PAR ENCAN

D'UN FONDS D'ÉPICERIES EN DÉTAIL.

Mardi matin, 11 Avril Courant

Au Magasin, No. 185, Rue St. Paul, vis-à-vis le Marché Bonsecours.

UN FONDS D'ÉPICERIES EN DÉTAIL

VINS, LIQUEURS, THÉS, ETC., ETC.

Vente à DIX heures. CUVILLIER et Cie. Encanteurs. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1554 } CHAS. A. PARISEAULT, Ec., Demandeur vs JOSEPH LAFRICAINE et VIEUX, Défendeurs. Il sera vendu par autorité de justice par encaissement public, samedi le quatorzième jour d'avril courant à neuf heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs en cette cause, rue Laguchetière en la Cité de Montréal, tous les meubles et effets par moi saisis, consistant en table, chaises, etc., etc. Condition argent comptant. M. E. MERCIER, HOS. Montréal, 6 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1405 } OWEN MCGARVEY, Demandeur vs CHAS. M. DELAMAR, Défendeur. AVIS. Le soussigné vendra par autorité de justice et par encaissement public, samedi le 15 avril courant, à dix heures de l'avant-midi, au bureau et place d'affaires du défendeur, rue St. Paul de cette cité, tous les meubles et effets consistant en pupitre de bureau, chaises, poêle, etc., etc., etc. Conditions, argent comptant, et banquable. THOMAS J. SWEENEY, HCS. 6 avril. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1320 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1290 } JOSEPH M. DUFRESNE et AL., Demandeurs vs PATRICK C. MARTIN, Défendeur. Par encaissement public et par suite de saisie il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de liquères différentes appartenant à P. C. Martin le défendeur en cette cause, la dite vente aura lieu à son magasin rue St. John No. 5 de la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril courant à dix heures de l'avant-midi. Le tout sera vendu pour argent comptant par l'huissier soussigné. D. DUPONT, HCS. Montréal, 5 avril 1865. 179

PROVINCE DU CANADA } DISTRICT DE MONTREAL }

Cour de Circuit

POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN LEEMING & Cie.

MARCHANDISES ALLEMANDES PAR ENCAN

EN DOUANE OU DROITS PAYÉS. VENTE POUR LE COMMERCE.

Nous attirons l'attention du commerce sur la vente qui aura lieu à nos magasins, No. 325 (nouveau numéro) rue Notre-Dame, MERCREDI le 12 avril.

VITRES: 1100 boîtes de vitres allemandes. Spécifications à notre bureau. Droits payés.

CIGARES: 51 caisses, marques choisies. En douane.

PRIX REDUITS : \$1.25 à \$1.75
Congres de Drap et de Feutre
PARDESSUS EN DRAP
CONGRES EN KID
 \$1.25 à \$2.
SOULIERS EN CHEVREUIL
 DE LORETTE.
CLAQUES EN CAOUTCHOUC
 SOULIERS D'ENFANTS.
 E. ANGERS,
 365, Rue Notre-Dame,
 2me porte de la rue McGill.
 30 Jée

EXPRESS DE VILLE



DE
C. A. DUMAINE
 J'ai l'honneur d'annoncer au public en général, que j'ouvrirai au 1er d'Avril prochain un bureau au coin de la Place Jacques-Cartier et de la rue Notre-Dame, et que je me chargerai du transport de marchandises, etc., des magasins dans toutes les localités de la ville ou de la campagne, soit par petit paquet ou à la job, à des prix très réduits.
 Les personnes qui démissionneront bien de venir me voir, car j'ai des VOITURES A ROUEVEUX RESSORTS ET COUVERTES. J'entreprendrai aussi le transport de pianos et autres articles fragiles, aux prix les plus modérés. Ayant à mon service des hommes capables, je puis assurer l'efficacité du service. Bagage transporté des chemins de fer et vapeurs.
 C. A. DUMAINE
 24 mars. jno-107

NOUVELLE MAISON.
SANCER & FRERE,
 Coin des
RUES ST. PAUL ET ST. GABRIEL.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Ferronneries et d'articles de ménage au No. 145, Rue St. Paul, le No. 7, Rue St. Gabriel. Ils auront toujours à leur magasin, de tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la maison, et de tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la personne. Ils ont aussi à leur magasin, de tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la personne. Ils ont aussi à leur magasin, de tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la personne.
 SANCER & FRERE.
 4 avril. 154

MAISON JACOBS-CARTIER
 A L'ENSEIGNE DU
PAVILLON FRANCAIS
 68 RUE NOTRE-DAME
 (Deuxième porte de la Rue Bonsecours, près de chez le Dr. Picault.)

MM. DUPUIS et LABELLE ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ouvriront le 1er avril courant, leur Magasin de Marchandises Seches à l'adresse ci-dessus et qu'ils ont fait l'acquisition d'un des meilleurs Assortiments de Marchandises de Gout et d'Etape, qu'ils vendront à très bas prix.
 Les Marchandises seront marquées en chiffres et il ne sera fait qu'un seul prix.

Les Messieurs du Clergé
 Trouveront toujours à leur établissement un bon Assortiment de Merinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus avantageuses. Les soussignés auront aussi constamment à leur service un tailleur et une modiste expérimentés, qui exécuteront toute commande qu'on voudra bien leur confier.
 N'oubliez pas de faire une visite à la Maison Jacques-Cartier, No. 68, rue Notre-Dame, au Pavillon Français.
 DUPUIS ET LABELLE.
 14 mars. jno-160

Une chose bien faite est deux fois faite.
 CIMENT DEBBY D'ADSHHEAD, pour couler le verre, la porcelaine et la faïence, les ornements en marbre et en albâtre et autres.
 POLI DEBBY D'ADSHHEAD, pour nettoyer l'or, l'argent et la porcelaine électro-plaqué. Garantie de ne pas contenir de mercure ou autres substances délétères.
 PATE DEBBY D'ADSHHEAD, pour nettoyer le cuir rouge et jaune, le ferblanc et métal anglais; aussi, les garnitures de harnais, les glaces et vitrines.
 CREME DEBBY D'ADSHHEAD, pour nettoyer et polir toutes sortes de meubles, tapis cirés, articles en papier-maché et vernis.
 Les articles ci-dessus sont supérieurs à tout ce qui a été introduit dans ce genre, et avant ce jour, ils sont en usage dans la maison royale et sont en grande demande dans les vieux pays.
 En détails chez tous bijoutiers, épiciers, marchands de fer, chimistes, etc. respectables.
 Agents en gros,
 SMITH et McCULLOCH,
 Rue St. Nicolas.
 18 mars. am-159

PERDUE
 Le 25 janvier courant, depuis le marché Ste. Anne, allant à la Côte St. Paul par le canal, une robe de Loup-Corvier gris. La personne qui la rapportera au bureau de l'Union Nationale sera généreusement récompensée.
 31 janvier. jno-124

MENAGEZ VOTRE VUE.
 Les lunettes à verres de couleur patentées—Un préservatif certain contre les maux d'yeux causés par la neige et le meilleur remède connu pour la faiblesse de la vue; recommandé par les premiers médecins de l'Europe.
 Toutes sortes de lunettes, Lorgnon, etc., en grande variété. Attention particulière portée à la pose des verres et ouvrage garanti.
 Verres Brésiliens et de première qualité posés sur vieilles montures. Lunettes faites à ordre et réparations de toutes sortes exécutées promptement.
 O. HEARN, Opticien,
 160 rue Notre-Dame, coin de la rue St. Jean Baptiste.
 23 mars 1865. am-168

HOUBLON ANGLAIS
Dernièrement reçu
 ET A VENDRE
 10 Sacs Houblon de Kent. Recolte de 1864
 50 Balles beau Houblon de l'Est, Recolte 1864.
 Chs. D. Proctor,
 27 mars. am-170

PHARMACIE DE DR. PICAULT



Coin des rues Notre-Dame et Bonsecours, Montreal

On trouvera à la Pharmacie ci-dessus, toutes espèces de remèdes, Produits Chimiques, Parfumeries, Articles de Toilette, Médecines françaises les plus renommées, ainsi que toutes les Médecines à Patentes, annoncées dans les Gazettes, aux mêmes prix que chez les Agents, avec l'immense avantage qu'on peut consulter (gratis) le docteur sur le choix et l'administration du remède.
 Traitement Spécifique des Maladies de Longue durée, Consultations Privées et guérison rapide
 P. E. PICAULT, M.D., CHS. PICAULT, M.D., ALFRED PICAULT, (Pharmacien-Chimiste.)
 3 sept.

FOULE ET SOLITUDE
 MEMOIRE
 D'UN
VIEUX GARÇON
 RECUEILLIS ET COMMENTÉS
 PAR
ALPH. CYNOSURIDIS.
 UN VOL. IN-18 BROCHÉ..... 15 SOUS
 Expédié par la malle..... 15 cents
 A vendre chez:

CHS. PAYETTE,
 142, Rue St. Paul.
 27 janvier 1865. 121

A VENDRE
3000 LOTS A BATIR.
 5 c. à 25 c. par pied en superficie
 A
CONSTITUT
 ET LONGS TERMES DE PAIEMENT
 A 5 Cts. du pied, un lot de 40 x 100 pieds ne fait que £50 à constituer.
 Sur le nombre ci-dessus de lots de terre, chacun pourra acheter à son choix, car ces lots sont très avantageusement situés, soit pour le commerce, soit pour y résider.
 Les lots de ville ont leur front sur des rues très larges, telles que l'avenue Colborne, les rues Ontario, Sherbrooke, Ste. Catherine, Ste. Marie, Mignonne, Parthenais, et autres, et sur le "Bord de l'Eau," près de la Traversée de Longueuil.
 En dehors des limites (où il y a si peu de taxes à payer) les lots sont à plus bas prix que dans la ville, et cependant sont situés sur de belles avenues, telles que le chemin d'Hochelega, l'avenue Colborne et la prolongation des rues Ste. Catherine, Ontario, Mignonne, Sherbrooke, etc., et près du Terminus des Chars de la Cité.
 — DE PLUS —
 Quelques lots de choix, près du couvent du Bon Pasteur, sur les Rues St. Laurent, Sherbrooke, St. Dominique, George Hypolite et Cadieux, et dans le Village St. Jean-Baptiste.
 Une place de commerce de 70 x 86 pieds, coin des rues COMMUNE et du PORT près de l'Assurance Royale.

A LOUER.
 Une MAISON DOUBLE de lère classe, à deux étages rue Cadieux.
 Deux jolis LOGEMENTS au Quarré Papineau. £30 Deux de do Hochelega, près la barrière. £25
 Deux TERRES à Hochelega et une au haut de la rue Parthenais.
 ET A LOUER OU VENDRE,
 Quelques lopins de bonne terre à jardiner.
A VENDRE,
 Cette magnifique maison à trois étages, maintenant occupée par le sousigné.
 Cette maison est la mieux finie de Montréal. Tout le confort possible s'y trouve: l'eau, le gaz, un calorifère à vapeur patenté de "Gold"; les plus belles décorations et tapisseries. La rue Cadieux où elle est située, est toute complantée d'arbres forestiers.
 — Aussi, —
 Plusieurs autres maisons en dedans et hors des limites de la cité.
 S'adresser à
 H. LIONAIS,
 17 Rue St. Gabriel ou 27 Rue Cadieux.
 18 février 140

SIMPSON et BETHUNE
 AGENTS D'ASSURANCE
 Contre le Feu, pour la Vie et la Marine.
 ASSURANCE CONTRE LE FEU
 Sur les Bâtiasses, Marchandises, Meubles de Ménage et Fabriques aux conditions les plus libérales.
 ASSURANCE SUR LA VIE
 Accordée avec ou sans participation aux profits pour toute la vie ou une période moins longue, avec tous les avantages offerts par les autres agences et à des
TAUX BEAUCOUP PLUS BAS.
 ASSURANCE MARITIME
 Sur les CARGAISONS et FRET allant ou venant des Ports Anglais ou Etrangers, par polices ouvertes ou spéciales, aux taux courants.
 Toutes les polices sont données par nous sans délai et sans en référer à la Compagnie.
 RISQUES SUR LES LACS, RIVIERES ET CANAUX
 Prix durant la saison de la Navigation sur la Côte et Cargaison des Vapeurs, Bateaux à Voile et Barques, aux primes les plus basses.
 Les Exportateurs désirent assurer leurs Embarcations pour la Saison prochaine, feront bien de nous faire une visite avant d'aller ailleurs.
PERTES PROMPTEMENT RÉGLÉES ET PAYÉES.
 BUREAU:
 59 RUE ST. FRANCOIS-XAVIER.
 23 février. hm-144

A Vendre ou à Louer.
 Une magnifique Résidence avec Jardin d'hiver et dépendances située rue Durocher. Elle sera à louer si elle n'est pas vendue cette semaine. Conditions faciles. S'adresser à
 J. E. GUILBAULT,
 Agent.
 9 mars. 154

AU CLERGE ET AUX MARGUILLERS.
 Le Soussigné, comme agent pour la célèbre maison Schedmayer et Fils de Stuttgart, Allemagne, est prêt à recevoir des commandes pour Orgues et Harmoniums, de toutes grandeurs, à des conditions très libérales pour le paiement.
 D. R. STODART,
 No. 18, Grande Rue St. Jacques.
 28 nov. jno-78

Graines! Graines! Graines!
 Ces graines qui sont garanties fraîches et viennent d'être reçues de France et des Etats-Unis, consistent de
 Graines de fleurs 200 variétés.
 Graines pour jardins et champs, telles que:
 Fèves, Trèfle,
 Betteraves, Maïs,
 Carotte, Laitue,
 Choux, Oignons,
 Choux-fleurs, Persil,
 Céleri, Navets,
 Concombre, Mil.
 et autres sortes à vendre par
 J. GOULDEN,
 Chimiste et Drogiste,
 Près le marché, rue St. Laurent.

A VENDRE.
 Une maison en bois à deux étages et deux côtés formant quatre logements, et située sur la rue St. Dominique, dans le quartier St. Louis, entre les rues Mignonne et Sherbrooke, Nos. 204, 206, 208 et 210.
 Pour de plus amples renseignements et les conditions de vente, s'adresser au soussigné,
 LUDGER LABELLE,
 Avocat, No. 26, Petite rue St. Jacques.
 7 mars. 154

POELES! POELES! POELES!
 AU
DEPOT CANADIEN DE POELES
 75, GRANDE RUE ST. JACQUES

Poeles de Cuisine
 Steward
 Morning & Evening Star
 Charter Oak
 Empire State
 Nugget
 Queen City
 Sunbeam, etc., etc.

POELES POUR CHAUFFAGE
 Northern Light, 5 grandeurs
 Albanian
 Mammoth
 Cupid
 Cylinder
 Nubian
 Etc., Etc.
 J. G. BEARD ET CIE
 75, Grande Rue St. Jacques
 29 oct 49

Charbon! Charbon! Charbon!
 Lehigh
 Lackawana
 Pittston
 Scranton
 Anthracite Gallois
 Newcastle pour Grilles
 Sydney
 Ecossais
 A Vapeur
 Pour Forgerons
 Coke Anglais
 Etc., Etc.
 J. G. BEARD ET CIE.
 Coin des rues McGill et Wellington,
 F.S.—Les commandes laissées au magasin de Poeles, 75 Grande rue St. Jacques, seront promptement exécutées.
 29 octobre. hm-46

HEMLBOLD

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU DE HELMBOLD,
 EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU DE HELMBOLD,
 COMPOSE
 FORTEMENT CONCENTRE
 FORTEMENT CONCENTRE
 REMÈDE SPECIFIQUE
 REMÈDE SPECIFIQUE
 ET
 INFALLIBLE
 INFALLIBLE
 POUR

La non-rétention ou incontinence d'Urine, Irritation, Inflammation ou Ulcération de la Vessie et des Rognons, Maladie de la Glande Prostate, la Gravelle, Sédiments, Calculs dans la Vessie, et
 Toutes les Maladies ou Affections de la Vessie et l'Hydrophis chez l'Homme, la Femme et les Enfants.

EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD
 EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD
 Pour la Faiblesse causée par la Dissipation, accompagnée des Symptômes suivants:

Perte de la Mémoire, Respiration Difficile, Faiblesse des Nerfs, Tremblement, Horreur de la Maladie, Affaiblissement de la Vue, Manque de Sommeil, Douleur dans le dos, Lassitude Générale du Système Nerveux, Chaleur des Mains, Rougeur du Corps, Sécheresse
 BOUTONS SUR LE VISAGE, FIGURE PALE.
 Ces symptômes, quand on n'y fait pas attention et ne les traite pas avec cette médecine qui les fait disparaître invariablement, sont généralement suivis de la Stupidité et de l'Épilepsie, dont un patient peu mourir. Qui peut dire qu'ils ne sont pas souvent suivis de ces affreuses maladies: "La Folie et la Consommation."
 Plusieurs causes de leurs souffrances.
 Les régimes des Asiles de fous et les nombreuses mortalités par la Consommation, témoignent fortement de la vérité de cette assertion. Aussitôt que la constitution est affectée par la faiblesse organique, elle requiert l'aide de la médecine pour donner de la force et de la vigueur au système; ce que fait invariablement L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

Est sans danger, et agréable au goût et à l'odorat et est plus fortifiant qu'aucune autre préparation de FER OU D'ECORCE.
 A ceux qui souffrent d'une CONSTITUTION DELAIBRE ET DELICATE: Quelqu'un soit la cause, soit chez L'HOMME OU LA FEMME, IL DONNERA UN BON APPETIT, DONNERA DES NERFS FORTS ET SAINS, DONNERA UNE CONCEPTION CLAIRE ET ENERGIQUE et permettra de BIEN DORMIR.
 Un essai convaincra les plus SCEPTIQUES.
 COMPOSE

Fortement concentré de Helmbold, Extrait fluide de Salsepareille

Pour purifier le sang et faire disparaître toutes les maladies causées par les excès et les imprudences de la vie, maladies constitutionnelles chroniques causées par l'état impur du sang et le seul remède reconnu efficace et infallible pour la guérison des scrofules, les éruptions du cuir chevelu, le catarrhe, douleurs des os, ulcères de la gorge et des jambes, pustules, boutons sur la figure, dartres, érysipèle, et toutes les éruptions de la peau.
 Et il embellit le Teint.

BEAUCOUP de maladies les plus affreuses qui affligent l'espèce humaine sont causées par les impuretés accumulées dans le sang. De toutes les découvertes qui ont été faites pour le purifier, aucun n'a égalé les effets de L'EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE DE HELMBOLD
 Il purifie et renouvelle le sang, donne la vigueur de la santé au système et purge des humeurs qui causent les maladies. Il stimule les fonctions sanitaires du corps et chasse les impuretés du sang. Un tel remède, efficace, a été cherché longtemps et maintenant le public en a un qui est infallible. L'espace nous manque pour donner des certificats qui prouvent de son efficacité, mais l'essai d'une seule bouteille convaincra le malade de ses vertus sans pareilles et vénérables.
 Deux cuillères à thé de l'Extrait de Salsepareille égalent une pinte du Breuvage de Lisbonne et une bouteille vaut pleinement un gallon du sirop ou decoction de Salsepareille tel que préparé ordinairement.
 Ces extraits sont en usage dans l'armée des Etats-Unis, et sont administrés généralement dans tous les hôpitaux de l'Etat et dans tous les établissements publics de santé, ainsi que dans la pratique privée, et ils sont considérés comme des remèdes des inestimables.
 Voyez les Propriétés Médicales du Buchu
 DU DISPENSARE DES ETATS-UNIS.
 Voir les ouvrages du Professeur DEWEES sur la pratique de la Physique.
 Voir les Remarques faites par feu le célèbre Dr. PHYSIC de Philadelphie.
 Voir les remarques faites par le Dr. EPHRAIM McDOWELL, célèbre Physicien et membre du Collège Royal de Chirurgen, Irlande et publiées dans le King et Queen's Journal.
 Voir la Revue Médico-chirurgicale, publiée par BENJAMIN TRAVERS, du Collège Royal des chirurgiens.
 Voir les derniers ouvrages sur la médecine.
PRIX.
 Extrait de Buchu, \$1 la bouteille, ou 6 bout \$5
 Salsepareille do do do do do do
 Livrés à toute adresse, emballés avec soin.
 Adresser ses lettres pour Informations à

HEMLBOLD
 Drogiste et Chimiste
 Drogiste et Chimiste
 694 BROADWAY, N. Y., OU
 694 BROADWAY, N. Y., OU
 DEPOT MEDICAL DE HELMBOLD.
 104 Dixième Rue Sud, Philadelphie.
 Médecins au bureau de consultation depuis 7 heures A.M. jusqu'à 8 heures P.M.
 Défier-vous de la Contrefaçon et des Marchands sans principes qui essayent de vendre leurs propres préparations sur la réputation obtenue par celle de HELMBOLD.

Véritable Extrait de Buchu de HELMBOLD
 Véritable Extrait de Buchu de HELMBOLD
 Véritable Extrait de Buchu de HELMBOLD
 Vendu par tous les Pharmaciens.
 Demandez pour les préparations de HELMBOLD.
 Les Corps Pharmaceutiques et envoyez les acheter et premier garde que l'on vous en livrera.
 JOHN F. HENRY et CIE.
 903 Rue St. Paul, Montréal C.E.
 Agents en gros pour les Canadas.
 11 février 1865. aa-134

LA DYSPESIE

ET LES
MALADIES RÉSULTANT
DES DESORDRES DU FOIE ET DES ORGANES
DIGESTIFS
 ont guéries par les
AMERS ALLEMANDS
DE HOOFLAND
 CE GRAND
Unique Fortifiant!
 CES AMERS ONT FAIT PLUS DE GUERISONS
 Donne plus de SATISFACTION!
 ONT EU PLUS DE CERTIFICATS!
 Ont plus de personnes respectables pour les RECOMMANDER
 Qu'aucun autre article sur le marché.
 Nous désirons que ce soit de contredire cet avancé

ET PAIERONS \$1000
 A celui qui prouvera qu'un des certificats que nous publions n'est pas véritable

Les Amers Allemands de Hoofland
 GUÉRISSENT TOUS LES CAS DE
DEBILITE CHRONIQUE ET NERVEUSE, MALADIES DES ROGNONS ET MALADIES CAUSEES PAR UN ESTOMAC DELAIBRE.

Observez les Symptômes
 SUIVANTS:
 Qui sont les résultats de désordres dans les Organes Digestifs:
 Constipation, Hémorroïdes Internes, Congestions subites du Cerveau, Aigreurs de l'Estomac, Nausées, Gastralgie, Dégoût pour la Nourriture, Poids sur l'Estomac, Etourdissements, Respiration difficile et irrégulière, Battement de Cœur, Suffocation étant couché, Faiblesse de la Vue, Éblouissements, Fièvre et Pesanteur dans la Tête, Couleur ich-térique de la Peau et de la Cornée, Points de Côté, Douleurs dans le Dos, la Poitrine, les Membres, Chaleurs Subites et Brûlures de la Peau, l'Imagination constamment portée à faire le mal, et grande dépression de l'esprit, &c. &c.

RAPPELEZ-VOUS
 QUE CES AMERS NE SONT PAS ALCOOLIQUES
 Ne contiennent ni Rhum ni Whiskey et qu'ils
 NE PEUVENT FORMER DES IVROGNES
 Mais qu'ils sont
LE MEILLEUR TONIQUE DU MONDE!

LISEZ QUI PARLENT AINSI:
 DE L'HON. THOMAS B. FLORENCE
 DE L'HON. THOMAS B. FLORENCE
 DE L'HON. THOMAS B. FLORENCE

Washington le 1er janvier 1864
 Messieurs—M'étant déjà exprimé verbalement devant vous, je n'ai pas le temps de vous écrire le plus grand bien. Durant une longue et fatigante session du Congrès, des devoirs pressants et onéreux m'avaient jeté dans un état de prostration presque complet. Un ami compatissant me suggéra de faire usage de la préparation que je viens de nommer. Je suivis cette avis et le résultat fut le retour de ma santé et de mon énergie. D'autres peuvent avoir le même avantage s'ils le désirent. Vraiment votre ami,
 THOMAS B. FLORENCE.

De John B. Wickersham, Eor de la maison Wickersham & Hutchison, les célèbres fabricants d'articles de fantaisie en fer, 259 Rue Canal.
 J'ai reçu de vous la plus grande faveur que l'on puisse conférer à un homme, savoir: la santé. J'ai souffert pendant plusieurs années de la maladie la plus envahissante et la débilitante dont la famille humaine puisse être affligée; la Diarrhée Chronique. Pendant tout le temps que j'ai souffert de cette maladie, j'ai reçu les soins de médecins qui ne m'ont donné qu'un soulagement temporaire. Il en fut ainsi jusqu'à ce que je fus induit à essayer les Amers Allemands de Hoofland. Après avoir fait usage de quelques bouteilles de cette précieuse Médecine, la maladie sembla complètement disparue. Je vous ai souvent écrit intérieurement pour votre excellent spécifique, et chaque fois que j'en aurai l'occasion je le recommanderai avec plaisir, et avec toute confiance en son efficacité.
 Tout à vous,
 JOHN B. WICKERSHAM.
 New-York, 2 Fév. 1864.

De Julius Lee, Eor, de la maison Lee et Walker, les plus grands éditeurs de musique des Etats-Unis, No. 724 Rue Chestnut, Philadelphie.
 8 février 1864.
 MM. Jones et Evans—Messieurs:— Vos Amers allemands de Hoofland, ont fait tant de bien à ma belle-mère que je me suis décidé à les essayer moi-même. Je pense que c'est un tonique précieux et le recommanderai sans hésitation à tous ceux qui souffrent de la dyspepsie. J'ai eu cette maladie sous sa forme la plus obstinée—c'est-à-dire pendant plusieurs années et vos amers m'ont fait, pendant tout les autres remèdes avaient été inutiles
 Votre dévoué
 JULIUS LEE.

De l'HONORABLE JACOB BROOM.
 Philadelphie 7 oct. 1864.
 Messieurs— En réponse à votre demande par rapport aux effets produits dans ma famille par l'usage des Amers Allemands de Hoofland, je n'hésite pas à dire qu'ils ont fait le plus grand bien. Dans un cas de Dyspepsie qui durait depuis treize ans, et qui était devenu très alarmant, l'usage d'une bouteille donna du soulagement, la seconde effectua la guérison et la troisième la confirma, car il n'y a pas eu de symptômes depuis six ans. L'usage que j'en fais individuellement m'a prouvé que c'était un tonique sans égal et je le recommande comme tel à ceux qui souffrent.
 Tout à vous,
 JACOB BROOM,
 1707 Rue Spruce.

De Rev. W. D. Seigfried, Pasteur de la 12e Eglise Baptiste
 Philadelphie 26 déc. 1864.
 Messieurs— En réponse à votre demande par rapport aux effets produits dans ma famille par l'usage des Amers Allemands de Hoofland, je n'hésite pas à dire qu'ils ont fait le plus grand bien. Dans un cas de Dyspepsie qui durait depuis treize ans, et qui était devenu très alarmant, l'usage d'une bouteille donna du soulagement, la seconde effectua la guérison et la troisième la confirma, car il n'y a pas eu de symptômes depuis six ans. L'usage que j'en fais individuellement m'a prouvé que c'était un tonique sans égal et je le recommande comme tel à ceux qui souffrent.
 Tout à vous,
 JACOB BROOM,
 1707 Rue Spruce.

MM. Jones et Evans—Messieurs:—J'ai été dernièrement sous l'influence des effets désastreux d'une indigestion accompagnée de la prostration du système nerveux. De nombreux remèdes me furent recommandés par des amis, quelques-uns furent essayés sans succès. Vos Amers allemands de Hoofland me furent recommandés par des personnes qui en avaient fait usage et sur la mention favorable que j'en fis, je résolus de les essayer. Je dois avouer que j'avais une profonde aversion pour les médecines patentées, mais que ce que les "mille et un" Amers vendus, ne tendent qu'à introduire dans le public, sous une autre forme, des liqueurs enivrantes droguées et adoucies et à former dans la suite des ivrognes avérés. Quand j'appris que les vôtres étaient vraiment une préparation médicale, j'en fis usage avec un

heureux effet. Son action sur l'estomac et même le système nerveux fut prompt et bienfaisant. Je considère que j'en ai retiré un bien-être considérable et permanent par l'usage de quelques bouteilles. Très respectueusement votre,
 W. D. SEIGFRIED.
 No. 254, rue Shackamaxon.

Du Rév. Thomas Winter, D. D. Pasteur de l'Eglise Baptiste de Roxborough.
 Dr. Jackson—Cher monsieur:—Je crois de mon devoir d'ajouter mon témoignage à la réputation qu'a déjà obtenue votre excellent préparé, les Amers Allemands de Hoofland, j'ai été très troublé, de temps à autre depuis plusieurs années de dérangement dans le système nerveux. J'ai été conseillé par un ami d'essayer une bouteille de vos Amers Allemands. Je l'ai fait et j'ai éprouvé un soulagement beaucoup amélioré. Je recommande cet article avec confiance à ceux qui souffrent comme j'ai souffert et suis certain de ses bons effets.
 Respectueusement votre
 T. WINTER,
 Roxborough, Pa.

Du Rév. J. S. Herman, de l'Eglise Allemande réformée, Kutztown, Berks county, Pa.
 Dr. C. Jackson—Cher monsieur:—J'ai souffert de la Dyspepsie pendant près de vingt ans et je ne me suis jamais servi d'une médecine, qui m'ait fait autant de bien que les Amers de Hoofland. J'en ai pris cinq bouteilles et m'a santé est bien meilleure. Avec respect
 J. S. HERMAN.

PRENEZ GARDE A LA CONTREFAÇON
 Voyez à ce que la signature de "C. M. JACKSON" soit sur l'enveloppe de chaque belle PRIX UNE BOUTEILLE, UN DOLLAR, ou SIX BOUTEILLES pour CINQ DOLLARS.
 Si votre pharmacien n'avait pas l'article, n'achetez pas les préparations alcooliques que l'on pourrait vous offrir à sa place, mais adressez-vous à nous et nous vous l'expédierons bien emballés par l'express.

BUREAU PRINCIPAL ET FABRIQUE:
681, RUE ARCH
JONES & EVANS,
 Successeurs de C. M. JACKSON & Cie
 En vente par tous les Pharmaciens. JOHN F. HENRY, 903, Rue St. Paul, Montréal, C. E. Agent en gros pour les Canadas.

ADRESSES
AMÉDÉE GAGNON, AVOCAT
 No. 128, Rue Craig
 M. GAGNON suivra les districts de Terrebonne et de Montréal.
 10 déc 88

MM. Laurier, Archambault et Desaulniers, AVOCATS
 No. 1, RUE STE. THÉRÈSE
 (Coin de la rue St. Vincent)
 MONTREAL
 MM. L. et A. suivront les cours des districts de Joliette et de Terrebonne.
 27 oct. fm-47

LABELLE & LABELLE AVOCATS
 No. 28, PETITE RUE ST. JACQUES
 MONTREAL
 11 nov jno-59

Dr. E. MATHIEU DENTISTE
 Coin des Rues
Notre Dame et St-Vincent
 (En face du Palais de Justice)
 MONTREAL
 ler oct. av. 1

COMPAGNIE D'ASSURANCE UNION COMMERCIALE
 CONTRE
LE FEU ET SUR LA VIE
 Les soussignés ont nommé
 MM. G. O. DELORME
 et ANT. TELLIER

eurs AGENTS ASSISTANTS pour prendre des Assurances à la COMPAGNIE ci-dessus, dans la cité de Montréal et ses environs.
 MORLAND, WATSON et CIE,
 Agents Généraux pour le Canada.
 Montréal, 9 janvier 1865.

En référence à l'annonce ci-dessus, nous avons l'honneur d'offrir au public nos services comme Agents locaux pour effectuer des assurances à l'Union Commerciale, contre le feu et sur la vie. Cette Compagnie, avec un capital de \$12,500,000 et l'immense patronage dont elle jouit, offre les plus sûres garanties aux personnes qui désirent s'assurer.
 L'activité et la ponctualité que nous apportons dans l'exercice des fonctions que les agents généraux ont bien voulu nous confier, nous méritent, il faut l'espérer, une part légitime de patronage.
 La classe commerciale des compagnies, comme celle de la cité, trouvera son avantage à s'assurer à l'Union Commerciale et nous serons toujours prêts à répondre à toutes les demandes dans le plus court délai.
 Toute communication pourrait nous être adressée au bureau de poste, boîte 533.
 G. O. DELORME,
 ANT. TELLIER.
 Montréal 16 janv. 1865

PIANOS PREMIERS PRIX—Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a été nommé par MM. E. Larue et Cie, de Québec, agent pour la vente des célèbres pianos de MM. Schiedmayer, de Stuttgart, Allemagne. Ces pianos, que l'on peut examiner maintenant, sont les plus beaux qui aient jamais été offerts en vente au public de Montréal, car ils ont obtenu des médailles de première classe aux expositions de Londres, Paris, Munich et Wurtemberg. Ils sont fabriqués expressément pour résister au climat sévère du Canada. Le soussigné offre pour référence une liste de plusieurs cents personnes qui, depuis quinze ans, ont acheté des pianos de Schiedmayer. Les louange qu'en font tous les artistes de Québec et les principaux musiciens de Montréal convainquent le plus sceptique de la supériorité de ces pianos. Ils sont garantis donner parfaite satisfaction.
 Harmonium aussi en vente.
 B. STODART,
 No. 18, Grande rue St. Jacques
 31 oct. jno-80

Acte concernant la Faillite, 1864.
 Dans l'affaire de HENRY J. SHAW et ALEXANDRE SHAW ainsi bien individuellement que comme associés sous le nom de SHAW & FRERE, ayant fait affaire jusqu'à présent associée dans le commerce sous le nom de H. J. Shaw et Frère insolvable. Les créanciers des insolvables sont notifiés qu'ils ont fait un transport de leur succession et l'acte ci-dessus à moi le syndic soussigné et qu'ils sont requis de me fournir d'ici à deux mois de cette date leur réclamation spécifiant les créances s'ils en ont et leur valeur et s'ils en ont pas établir le fait: le tout à être notifié avec mandat à l'appui de leur réclamation.
 W. A. MERRY,
 Montréal 24 février 1865. hm ou ou 147